Les fumeurs dans notre immeuble nous empoisonnent la vie, Que pouvons - nous faire ?

Rubrique : questions-réponses - Date : mercredi 29 mars 2017

Bonjour,

Je demeure dans un HLM de 55 ans et plus de 20 logements. Nous avons un problème avec les fumeurs qui empoisonnent notre vie...On a une locataire non-fumeuse qui reside au-dessus de 2 gros fumeurs. Elle est obligée de déménager, la senteur était trop forte...

L'OMH nous ont dit qu'ils n'auraient pas le choix de mettre un nouveau locataire non-fumeur. Au premier étage, il y a 6 fumeurs, au second étage 2 fumeurs, parfois la senteur est insupportable.

Ma question est :" Est-ce qu'on peut par une lettre signée par les locataires non fumeurs, envoyer une mise en demeure à l'OMH, leur exigeant de nous installer un échangeur d'air ? Parce qu'il va de notre santé.

Que peut-on faire ??

Réponse :

Nous vous conseillons de prendre conseil auprès de la commission départementale de conciliation territoriale de votre région mentionnée à l'article 20 et qui est compétente pour l'examen des litiges relatifs à la mise à disposition de logements décents, meublés ou vides résultant de l'application des dispositions relatives aux loyers, aux congés ou autres formes de litiges.

Cet organisme devrait pouvoir vous accompagner et vous guider dans vos démarches auprès de votre bailleur. N'hésitez pas à revenir vers nous si votre demande n'était pas suivie d'effets

Copyright © DNF - Pour un monde Zéro Tabac